



Bulletin de liaison CGT des salariés du Notariat

A diffuser au personnel – merci

DÉFENSE DE LA CRPCEN La CGT est dans l'action

L'intersyndicale UNION POUR LA CRPCEN sollicite depuis des mois la Ministre des Affaires Sociales et de la Santé pour évoquer l'avenir de la CRPCEN, sans obtenir de réponse.

La CGT a, dès lors, mis son poids dans ce dossier. L'intervention d'un secrétaire confédéral a permis d'obtenir un rendez-vous au cabinet de la Ministre, qui a eu lieu le 13 décembre courant.

La délégation conduite par le secrétaire général de la Fédération CGT comportait notre camarade Pierre LESTARD. Une expérience de 40 ans au sein de la CRPCEN en fait le meilleur expert du notariat en la matière.

Il a ainsi pu présenter et commenter avec brio le dossier très argumenté qu'il avait préparé à l'intention de la conseillère de la Ministre, reprenant les propositions de l'intersyndicale UNION POUR LA CRPCEN.

Rappelons les trois axes majeurs de ces propositions :

1 – aménager les mécanismes de compensation bilatérale maladie, trop coûteux pour la caisse, dans le sens de la motion votée unanimement par le conseil d'administration de la CRPCEN.

2 – aligner à la baisse les cotisations sur salaires (excédentaires de 2 points pour les salariés) pour que les salariés du notariat ne paient pas plus que les autres salariés.

3 – donner à la CRPCEN des ressources nouvelles pour assurer durablement son équilibre financier, par une cotisation additionnelle sur émoluments et honoraires (ou prise en charge par le tarif des notaires).

La représentante de la Ministre s'est engagée à étudier ces propositions au cours du 1^{er} trimestre 2014.

Journée de carence

La CGT a également plaidé pour l'abrogation de la journée de carence instaurée à la CRPCEN, comme dans la Fonction Publique, pour le versement des indemnités journalières d'assurance maladie.

Cette journée de carence a été supprimée pour la Fonction Publique. Il doit donc en être de même à la CRPCEN.

PROVOCATION, IRRESPONSABILITÉ et IMPUISSANCE

Ce sont les mots qui qualifient un éditorial, signé Norbert SENTIER, de la revue de la Fédération des Clercs FO.

L'intéressé, pourtant condamné par le Tribunal correctionnel pour diffamation, récidive dans ses attaques contre la personne de notre camarade Pierre LESTARD. Cela semble être son objectif majeur, sans doute à cause d'un manque d'idées pour la défense de la CRPCEN et de son incapacité à formuler des propositions.

Le Directeur de cette publication, par ailleurs Directeur de la MCEN (Serge FOREST) cautionne ces propos et manque ainsi à son devoir de réserve à l'égard d'un adhérent MCEN depuis plus de 50 ans.

Pierre LESTARD, lui, fort de son expérience, se bat avec détermination pour défendre la CRPCEN, ce que notre pauvre bougre, englué dans son impuissance, ne supporte pas.

Laissons ces tristes personnages accélérer le déclin de leur Fédération (où, étonnamment, personne ne réagit), mais qu'ils sachent que la CGT ne restera pas inerte s'ils récidivent une nouvelle fois.

Pierre LESTARD, quant à lui, entend ignorer ces invectives pitoyables et poursuivre son action au service des salariés et retraités du notariat.

Mais, visiblement, tout le monde n'a pas cette hauteur de vue.

La CGT défend vos droits et votre dignité. Elle vous présente ses vœux pour 2014.

